

LA POPULATION IMMIGRÉE

Le résultat d'une longue histoire

Fabienne Daguet et Suzanne Thave, Département de la démographie, Insee

La France est un pays d'immigration ancienne. Ce sont essentiellement les besoins de main-d'œuvre qui ont suscité les deux grandes vagues d'arrivées du XX^{ème} siècle, dans les années vingt et les années soixante. La part des immigrés dans la population totale a atteint 7 % en 1931, a ensuite baissé, puis est remontée à ce niveau en 1968 avant de se stabiliser. Les immigrés forment une population plutôt adulte et masculine. Les enfants y sont peu représentés puisqu'un immigré est nécessairement né à l'étranger. C'est une population très hétérogène par l'ancienneté des vagues d'arrivée, la variété des motifs d'entrée, la diversité des pays d'origine. Les Européens y sont toujours majoritaires.

Par convention, les immigrés sont les personnes résidant en France et nées étrangères à l'étranger, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française. La population immigrée évolue par les entrées et les sorties du territoire, et les décès. Les motifs d'entrée en France sont divers : immigration de travail, regroupement familial, demande d'asile ...

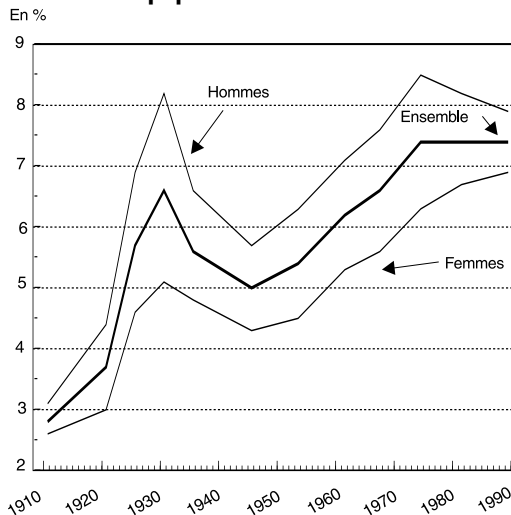
L'immigration n'est pas un phénomène récent. Au début du siècle, la France comptait déjà environ un million d'immigrés, soit près de 3 % de la population totale, avec une légère prédominance masculine (graphique 1). Cette proportion a crû fortement jusqu'en 1931 par suite d'une entrée importante de main-d'œuvre : elle a atteint 8,2 % pour les hommes mais seulement 5,1 % pour les femmes. Les parts respectives des hommes et des femmes immigrés dans la population totale se sont ensuite infléchies pour remonter de 1946 à 1975. Cette année-là, la France comptait 3,9 millions d'immigrés (tableau). A partir de 1975, cette

population a connu une lente croissance en effectif, jusqu'à 4,2 millions en 1990. Mais sa part dans la population totale est restée stable. Elle est, en 1990, un peu plus élevée qu'en 1931 : 7,4 % contre 6,6 % (graphique 1). L'écart entre hommes et femmes s'est réduit en raison de l'essor du regroupement familial.

Une vieille histoire

La longue tradition d'immigration qui caractérise la France est due essentiellement à la baisse de sa fécondité, qui a débuté dès le milieu du XVIII^{ème} siècle. Il en résultait une faible croissance démographique. La main-d'œuvre devenait insuffisante pour un pays qui s'industrialisait sans pouvoir utiliser massivement la population rurale. Aussi, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la France était déjà un pays d'immigration. La législation sur la nationalité, en alliant droit du sol et droit du sang, avait d'ailleurs pris en compte la contribution des étrangers au peuplement du pays. La position de la France contrastait avec celle de la plupart des autres pays européens, qui connaissaient fécondité élevée et émigration. Cette

① Part de la population immigrée dans la population totale



Source : Recensements de la population, Insee

dissemblance a duré jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Au XXème siècle, les plus forts courants migratoires, de 1920 à 1930 et de 1956 à 1973, ont correspondu aux périodes de croissance économique et de pénurie de main-d'œuvre. Les premiers essais de recrutement collectif remontent à 1908. L'Etat est intervenu pour la première fois en 1915, pour compenser la mobilisation. A la fin de la guerre, la population active était amputée des 1,4 million d'hommes jeunes tués et des invalides. Aussi les années vingt ont-elles été marquées par une immigration étrangère massive. La France est devenue alors le second pays d'immigration au monde après les Etats-Unis et le premier par rapport au nombre d'habitants. De 1919 à 1930, le gouvernement français a conclu des conventions d'immigration avec plusieurs pays frontaliers et d'Europe centrale, mais une grande partie des arrivées a été assurée par des organismes privés. La France a servi aussi d'asile à un grand nombre d'étrangers. L'effectif des immigrés a atteint un maximum en 1931 (*tableau*). La crise économique des années trente a fortement ralenti l'immigration et provoqué des retours. En 1932, plusieurs lois et décrets ont rendu plus difficile l'entrée de travailleurs étrangers. L'immigration a repris de 1936 à 1939, en raison surtout de l'arrivée des réfugiés espagnols. Ensuite, la Seconde Guerre mondiale a provoqué à son tour de nombreux départs.

A partir de 1945, afin de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre à laquelle se heurtait l'économie en reconstruction, puis en pleine croissance, l'Etat a en-

couragé officiellement l'immigration, mais a souhaité mieux la contrôler. En 1946, l'Office national d'immigration (ONI) a été créé pour recruter et introduire des travailleurs étrangers et éventuellement leur famille. Un peu plus tard, en 1952, la France signait la convention de Genève de 1951, à l'origine de la pratique actuelle de l'asile, et créait l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). L'OFPRA reçoit les dossiers des étrangers entrés en France au titre de

demandeurs d'asile, attribue la qualité de réfugié et assure leur protection.

De nombreux immigrés sont entrés en dehors de l'ONI et ont fait régulariser leur situation postérieurement. De 1965 à 1968, 80 % des introductions de travailleurs par l'ONI sont des régularisations. Soutenue par les entrepreneurs, l'immigration, qui avait repris dès 1945, a acquis une nouvelle vigueur de 1956 à 1973. Le niveau atteint par l'effectif des immigrés en 1931 a été dépassé au recensement

Répartition de la population résidant en France métropolitaine selon le lieu de naissance et la nationalité aux différents recensements

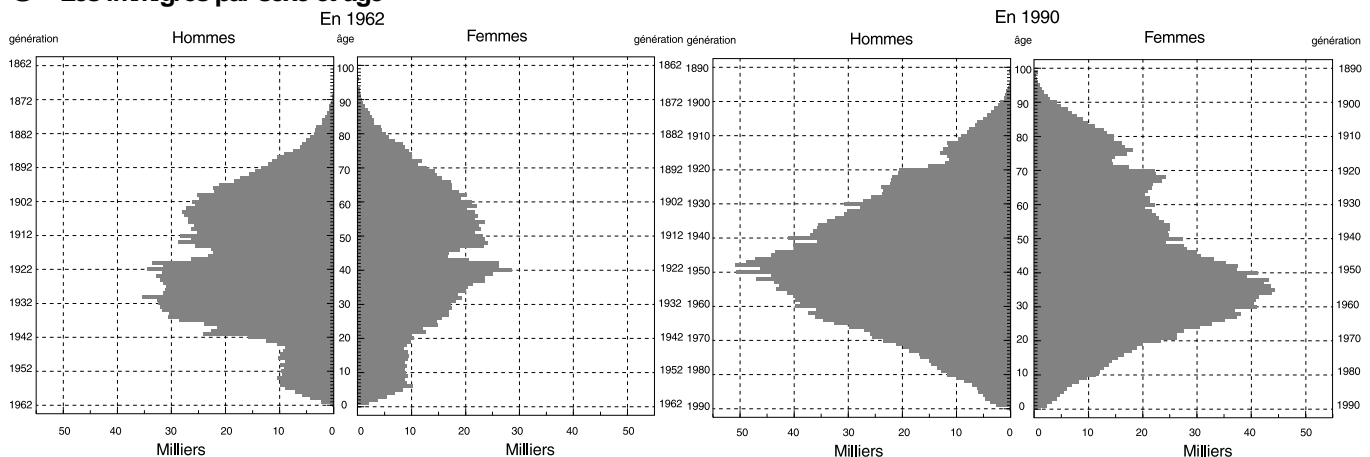
En milliers

Années	Population totale	Nés en France (métropole et DOM-TOM)			Nés à l'étranger			Ensemble immigrés (1) + (2)
		Français de naissance	Français par acquisition	Etrangers	Français de naissance	Français par acquisition (1)	Etrangers (2)	
1911	39 192	37 652	85	218	127	168	942	1 110
1921	38 798	36 847	80	277	164	174	1 255	1 429
1926	40 228	37 384	45	325	187	204	2 084	2 288
1931	41 228	37 937	55	291	216	306	2 423	2 729
1936	41 183	38 220	100	288	248	416	1 910	2 326
1946	39 848	36 908	301	310	343	552	1 434	1 986
1954	42 781	39 571	295	245	377	773	1 520	2 293
1962	46 456	42 133	336	220	905	931	1 931	2 861
1968	49 756	44 009	297	402	1 766	1 019	2 262	3 281
1975	52 599	45 907	280	667	1 858	1 112	2 775	3 887
1982	54 296	47 169	254	845	1 991	1 167	2 870	4 037
1990	56 652	49 556	472	739	1 719	1 308	2 858	4 166

* En 1911, les frontières de la métropole sont celles de 1871. Avant 1962, les personnes nées à l'étranger sont nées hors de métropole et des DOM-TOM de l'époque. A partir de 1962, ce sont les personnes nées hors de France métropolitaine et hors Antilles, Guyane, Réunion, TOM selon le territoire de 1990. Les originaires d'Algérie, bien que juridiquement français et nés sur un territoire français avant 1962, sont comptés avec les étrangers nés à l'étranger ; de 1954 à 1968, ils ont été dénombrés comme Musulmans algériens. En revanche les rapatriés d'Algérie, Français de naissance, ne sont pas des immigrés. De 1911 à 1968, le lieu de naissance non déclaré des Français de naissance est supposé être la France, celui des étrangers ou Français par acquisition, l'étranger.

Sources : Recensements de la population : de 1911 à 1946, résultats des dépouillements exhaustifs ; 1954, estimations à partir du dépouillement exhaustif 1962 et 1968, exploitations au 1/20, 1975 au 1/5, 1982 et 1990 au 1/4.

② Les immigrés par sexe et âge



Source : Recensements de la population, Insee

de 1962 où il approchait les trois millions.

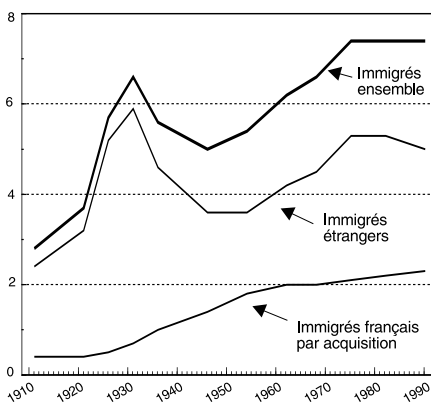
En juillet 1974, préoccupé par le ralentissement de la croissance économique et soucieux de limiter le nombre des étrangers, le gouvernement décida l'arrêt officiel de l'immigration hors droit d'asile, sauf dans le cadre du regroupement familial et de demandes spécifiques émanant d'employeurs. En fait, l'entrée de travailleurs, bien que freinée, ne s'est jamais tarie et l'aide au retour a donné des résultats limités. Depuis 1975, c'est désormais l'immigration de regroupement familial qui prédomine dans les statistiques de l'ONI devenu OMI (Office des migrations internationales) en 1987.

Une majorité d'immigrés d'origine européenne

Les créateurs de l'ONI s'attendaient à une immigration européenne. Si effectivement de nombreux immigrés sont arrivés d'Italie, la migration d'Algérie a pris une place importante parce que, jusqu'en 1968, elle n'était pas freinée par des démarches administratives. En 1962, les originaires d'Italie représentaient le premier contingent d'immigrés avec 32 % de cette population. Il se classait devant celui des migrants d'Espagne, d'Algérie et de Pologne. Depuis, son effectif a diminué, mais il est resté le plus important jusqu'en 1975. Les effectifs se sont réduits aussi pour les immigrés de Pologne puis d'Espagne, tandis que s'ouvrait l'éventail des origines avec le Portugal, le Maroc, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du sud-est.

③ Immigrés : étrangers ou français par acquisition

En % de la population totale



Source : Recensements de la population, Insee

En 1990, arrivent en tête les immigrés du Portugal, puis ceux d'Algérie, d'Italie, du Maroc et d'Espagne. Ces cinq pays représentent 60 % de la population immigrée. Si la part des migrants en provenance des pays en développement s'accroît, avec une forte progression des originaires de Turquie, d'Afrique Noire et d'Asie, ces communautés restent minoritaires. En fait, on recense encore plus de 50 % d'immigrés d'origine européenne.

Plutôt des hommes jeunes

Globalement, les courants migratoires se sont développés suivant un schéma classique : à une immigration de main-d'œuvre composée en majorité d'hommes adultes, venus seuls, s'est ajoutée, avec un décalage de plusieurs années, une immigration de regroupement familial, composée pour l'essentiel de femmes et d'enfants. Ainsi la structure par âge des immigrés se distingue de celle de l'ensemble de la population : elle est davantage masculine et adulte. C'est en 1931 que les hommes ont été proportionnellement les plus nombreux : 149 hommes pour 100 femmes. Le rapport est moins élevé depuis 1936, et il a encore diminué à partir de 1974, avec la place du regroupement familial et le ralentissement de l'immigration de travail : en 1990, on ne compte plus que 108 hommes pour 100 femmes.

Depuis 1962, année la plus lointaine pour laquelle on peut comparer les effectifs par âge détaillé, les grandes caractéristiques de la population immigrée restent les mêmes (graphique 2). Le creux à la base de la pyramide jusqu'à 25 ans est compensé par un renflement dans les âges adultes jusqu'à 75 ans. Par définition, la population immigrée comporte peu d'enfants, si ce n'est ceux qui sont venus accompagner ou rejoindre un parent migrant. En 1962, la présence des moins de 20 ans tient à l'arrivée récente d'originaires d'Italie, de "Français musulmans" d'Algérie et de réfugiés espagnols venus avec leur famille. En 1990, elle correspond au regroupement familial permanent depuis les années soixante-dix, ce qui explique l'élargissement très régulier de la pyramide d'un âge à l'autre.

Avec le ralentissement de l'immigration permanente, la population immigrée masculine a vieilli : en 1962, le renflement le plus important de la py-

ramide concernait le groupe d'âges de 25 à 42 ans. En 1990, il se situe dans la tranche d'âges de 40 à 44 ans (graphique 2). L'évolution des âges où les femmes sont le plus représentées est opposée : en 1962, c'est autour de 40 ans qu'elles étaient les plus nombreuses et, en 1990, de 30 à 40 ans. En 1990, la part des personnes de 25 à 54 ans est beaucoup plus forte parmi les immigrés que parmi l'ensemble des individus résidant en France : 55 % contre 41 %. En revanche, les proportions des plus de 60 ans sont semblables dans les deux populations.

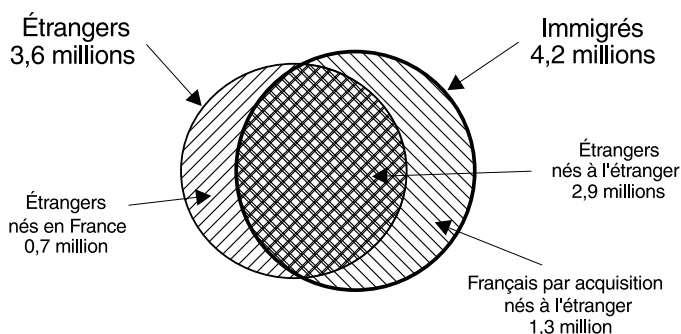
Le rapide rétrécissement après 45 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes peut s'expliquer par les décès et les sorties du territoire, dont les retours au pays. Dans les âges élevés, la pyramide s'enfle du côté des femmes, dont la durée de vie est plus longue. Ces femmes sont essentiellement originaires d'Italie et des pays de l'Europe de l'est. Les retours au pays ont en effet plus concerné les hommes seuls.

La population immigrée est la résultante de vagues d'immigration successives. L'ancienneté d'installation, la variété des origines, les diverses procédures d'entrée donnent à chaque sous-population un profil démographique particulier. La structure de la population immigrée est donc la juxtaposition de structures très différentes. En 1990, par exemple, les moins de 55 ans sont 38 % parmi les originaires d'Italie, mais entre 90 et 95 % parmi ceux provenant de l'Afrique hors Tunisie et Algérie, d'où la migration est récente.

Devenir français

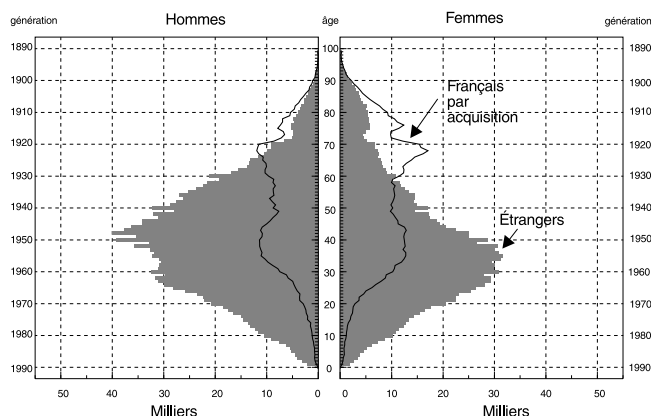
Une partie des immigrés demandent la nationalité française après plusieurs années de séjour (graphique 3). L'acquisition de la nationalité française est l'un des indicateurs d'insertion et de stabilité de ces populations. La plupart des modes d'acquisition requièrent une durée de séjour minimum en France de cinq ans. Les vagues d'acquisition répondent donc aux vagues d'immigration avec un décalage temporel difficile à mesurer. De plus, les statistiques d'acquisition ne permettent pas d'isoler les personnes nées hors de France. De 1946 à 1972, les étrangers les plus nombreux à acquérir la nationalité française ont été les Polonais et les Italiens, puis les Espagnols. Ensuite, les origines se

④ Étrangers et immigrés



Champ : population résidant en France métropolitaine
 Source : Recensement de la population de 1990, Insee

⑤ Pyramide des âges des immigrés étrangers et des immigrés français par acquisition en 1990



Source : Recensement de la population de 1990, Insee

sont diversifiées. A partir de 1983, les ressortissants portugais ont fourni un contingent important de Français par acquisition ; en 1990, ils devancent ceux du Maroc et de l'Asie du sud-est (Cambodge, Laos et Vietnam).

La proportion d'immigrés devenus français a fluctué. De 1911 à 1954, elle a doublé pour atteindre un tiers. Depuis, cette proportion s'est stabilisée à un niveau légèrement inférieur. Quant à leur part dans la population totale, elle a légèrement crû au cours du siècle. Elle s'élève à 2,3 % en 1990 avec un effectif de 1,3 million (graphiques 3 et 4).

L'effectif des étrangers reste bien supérieur à celui des Français par acquisition et varie davantage (tableau). C'est une population plus instable : les étrangers recensés une année peuvent être devenus français au recensement suivant, ou partis et remplacés par d'autres.

Les immigrés devenus français par acquisition et ceux restés étrangers ont des répartitions par âge nettement distinctes (graphique 5). Celle des étrangers, majoritaires, donne sa structure à celle des immigrés. Au contraire, la pyramide des âges des Français par acquisition prend la forme d'un fuseau irrégulier. Leurs effectifs ne deviennent

élevés qu'à partir de 30 ans. En 1990, ils sont les plus nombreux autour de 40 ans et de 70 ans. Au contraire des étrangers, les immigrés français par acquisition comptent constamment une majorité de femmes : 56 % en 1990, contre 44 % chez les étrangers.

Pour comprendre ces résultats

La population des immigrés en France se repère par le critère de nationalité auquel est associé celui du lieu de naissance. Est considérée comme immigrée toute personne vivant en France née étrangère à l'étranger, qu'elle soit encore étrangère ou devenue française par acquisition. Les enfants des immigrés nés en France n'en font donc pas partie. Cette définition est purement démographique et n'est retenue qu'à des fins d'étude.

La population des immigrés comprend donc la plupart des étrangers résidant en France mais aussi ceux qui, entrés comme étrangers, sont devenus français (graphique 4). Elle est démographiquement stable : dans cette définition conventionnelle, on reste immigré toute sa vie, tandis que l'on peut sortir de la population étrangère en devenant français.

On peut repérer cette population ainsi définie à travers les recensements. Les changements de limites territoriales, les imperfections de certains recensements, le difficile classement de certaines populations comme les "Français musulmans" laissent à la série un certain flou sur la précision des chiffres ; cependant, on a une très bonne mesure de l'évolution de la population immigrée depuis 1911. Mais c'est seulement depuis 1962 que l'on dispose de données permettant des analyses détaillées.

Pour en savoir plus

Un siècle de démographie française. Structure et évolution de la population de 1901 à 1993, par F. Daguet. Insee-Résultats, série Démographie et société n° 47-48, décembre 1995.

"La mesure des immigrés à travers les recensements", par S. Thave. Document interne, Série des Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F9609, avril 1996, Insee.

Pour un modèle français d'intégration - Premier rapport annuel, du Haut Conseil à l'intégration. Collection des Rapports officiels, Documentation française, 1991.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 1996

1 an, 60 numéros = 485 F. (France) 606 F. (Etranger) 770 F. (Etranger par avion)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
 18, Bd Adolphe-Pinard
 75675 Paris cedex 14
 Directeur de la publication :
 Paul Champsaur
 Rédacteur en chef :
 Baudouin Seys
 Rédacteurs : F. Magnien,
 V. Guihard, C. Dulon
 Maquette : F. Peretti
 ISSN 0997 - 3192
 © INSEE 1996